

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7291664601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7291664601>

Cette annonce a été mise en ligne le **18 mai 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **75 - PARIS**

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Aux termes d'un testament du 13/07/1998, Monsieur Jacques Victor Maurice JEAN-MARIE, demeurant en son vivant à PARIS (75015) 11, rue Vasco de Gama, né à SAINT-PIERRE (97250), le 11/04/1942, a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès survenu à PARIS (75014) le 13/03/2022, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de description et de dépôt reçu par Maître Nicolas FORTASSIN, Notaire associé au sein de la SAS Régnier Notaires, à PARIS (1er), 16, rue des Pyramides le 13/05/2022. Cet acte contient contrôle de la saisine du légataire duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas FORTASSIN, Notaire associé au sein de la SAS Régnier Notaires, Notaire à PARIS (1er), 16, rue des Pyramides dans le mois suivant la réception par le tribunal judiciaire de PARIS de la copie authentique du procès-verbal et du contrôle de la saisine. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour Avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

